



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2012/2015(DEC)

19.6.2012

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur Rapport spécial n° 14/2011 (Décharge 2011): L'aide de l'UE a-t-elle permis de renforcer la capacité de la Croatie à gérer les financements postérieurs à l'adhésion ?
(N7-0039/2012 – C7-0029/2012 – 2012/2015(DEC))

Rapporteur pour avis: Libor Rouček

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue le rôle significatif et positif de l'aide de préadhésion dans la préparation des autorités croates à la gestion de la politique de cohésion et de la politique rurale dans la période postérieure à l'adhésion; se félicite des progrès réalisés par la Croatie en vue de renforcer sa capacité institutionnelle et administrative et de consolider la gestion de l'aide de préadhésion; souligne, cependant, la nécessité de prendre davantage de mesures durables étant donné que, dans la plupart des domaines, la Commission n'a pas encore autorisé la Croatie à mettre en œuvre l'aide de préadhésion sans contrôles *ex ante*;
2. exhorte la Commission et les autorités croates à accorder une plus grande priorité au renforcement des capacités en matière de passation des marchés publics; souligne que, dans ce contexte, la lutte contre la corruption joue un rôle central dans l'ensemble du processus d'adhésion et que l'échec de la mise en œuvre des mesures préventives de lutte contre la corruption entravera l'absorption ultérieure de l'aide de l'Union;
3. relève les retards accusés dans la mise en œuvre de l'aide de préadhésion; se félicite des progrès réalisés dans la lutte contre ce problème et invite instamment la Commission et les autorités croates à continuer d'accélérer la mise en œuvre de l'aide, notamment au travers du renforcement des capacités; souligne que le renforcement des capacités dans le cadre de l'aide de préadhésion devrait se concentrer aussi bien sur les institutions centrales que sur les structures régionales et locales; s'inquiète que, dans le cas de la Croatie, l'attention insuffisante accordée à ce dernier point puisse les empêcher d'acquérir la capacité administrative et l'expérience adéquates pour mettre en œuvre l'aide de l'Union;
4. réaffirme que l'objectif de l'aide de préadhésion consiste notamment à renforcer la capacité du pays candidat à absorber le financement à venir de l'Union de manière efficace et transparente; se félicite par conséquent des nouvelles approches adoptées par la Commission dans la planification de l'aide de préadhésion accordée à la Croatie, telles que le lien établi entre les projets spécifiques de renforcement des capacités et les négociations d'adhésion, ce qui permet la mise en place de programmes opérationnels pluriannuels;
5. invite la Commission à maximiser le potentiel en termes d'apprentissage institutionnel et de renforcement des capacités des pays candidats (potentiels), notamment en alignant davantage les procédures d'aide de préadhésion sur celles appliquées dans le cadre du Fonds structurel, du Fonds social européen et du Fonds européen agricole pour le développement rural;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	19.6.2012
Résultat du vote final	+: 52 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Bastiaan Belder, Elmar Brok, Jerzy Buzek, Tarja Cronberg, Michael Gahler, Ana Gomes, Andrzej Grzyb, Takis Hadjigeorgiou, Anna Ibrisagic, Liisa Jaakonsaari, Anneli Jäätteenmäki, Tunne Kelam, Nicole Kiil-Nielsen, Maria Eleni Koppa, Andrey Kovatchev, Paweł Robert Kowal, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Eduard Kukan, Vytautas Landsbergis, Ryszard Antoni Legutko, Sabine Lösing, Mario Mauro, Francisco José Millán Mon, Alexander Mirsky, María Muñiz De Urquiza, Annemie Neyts-Uyttebroeck, Norica Nicolai, Raimon Obiols, Kristiina Ojuland, Justas Vincas Paleckis, Ioan Mircea Pașcu, Bernd Posselt, Tokia Saïfi, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Nikolaos Salavrakos, Jacek Saryusz-Wolski, György Schöpflin, Werner Schulz, Charles Tannock, Inese Vaidere, Sir Graham Watson, Boris Zala
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Marije Cornelissen, Kinga Gál, Barbara Lochbihler, Helmut Scholz, Traian Ungureanu, Ivo Vajgl, Alejo Vidal-Quadras, Janusz Władysław Zemke
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Jolanta Emilia Hibner, Horst Schnellhardt